

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
- - - - -  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
- - - - -

DECRET N° 83-394 du 5 novembre 1983

chargeant le Camarade Taofiqui BOURAIMA,  
Ministre des Transports et des Commu-  
nications de l'intérim du Camarade  
Girigissou GADO, Ministre des Travaux  
Publics de la Construction et de  
l'Habitat pour compter du 6 novembre  
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Benin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 novembre 1983, le Camarade Taofiqui BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 novembre 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 MTC-MTPCH 6  
PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-